



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

REPUBLIQUE DE GUINEE
PROJET D'APPUI A LA MODERNISATION DU SECTEUR FINANCIER (PAMFSI)

Secteur : Finances

Référence de l'accord de financement : 2100155034317

N° d'Identification du Projet : P-GN-HAA-001

Date de publication : 2025

Titre de la mission : Recrutement d'un consultant individuel en vue de l'adaptation du projet de Loi sur le marché des valeurs mobilières et de Règlements généraux des structures centrales

Le Ministère de l'Economie et des Finances de la République de Guinée a reçu un don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds Africain de Développement (FAD), afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur Financier Guinéen (PAMFSI/BAD), piloté par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG). La BCRG a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour financer le contrat de services relatif au recrutement d'un Consultant individuel en vue de l'adaptation du projet de Loi sur le marché des valeurs mobilières et de Règlements généraux des structures centrales.

De façon spécifique, la mission du consultant retenu consistera à :

- Adapter les projets de Loi et de règlements généraux existant sur le marché des valeurs mobilières à la Loi 0008-CNT du 13 Mars 2023 sur les Autorités Administratives Indépendantes (AAI), promulguée après l'écriture du Projet de Loi sur les Valeurs Mobilières ;
- Intégrer les observations des autres partenaires contractuels de la BCRG sur les textes élaborés, si nécessaire ;
- Revoir les projets de Règlement Général de l'Autorité Guinéenne des Marchés Financiers, de Règlement Général de la Bourse des Valeurs et de Règlement Général du Dépositaire Central/Banque de Règlement, selon les orientations fixées par le projet de Loi ;
- Centrer le corpus légal et réglementaire sur le démarrage du marché boursier, tout en ouvrant le projet de loi sur des évolutions futures quand l'activité du marché boursier le permettra ou le nécessitera ;
- Être présent lors du passage du projet de loi au Secrétariat Général du Gouvernement.

Le délai de mise en œuvre de la mission du consultant individuel retenu ne doit pas dépasser 60 jours calendaires.

Le(a) consultant(e) sera recruté(e) sur une base concurrentielle et conformément à la « Politique de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement ».

Les qualifications et expériences requises du consultant individuel se présentent comme suit :

- Être titulaire d'un diplôme de type Master (BAC+5) au moins dans l'un des domaines suivants : Droit ou en Finance/Economie/Gestion ;
- Posséder une expérience professionnelle et générale d'au moins dix (10) ans dans l'élaboration des textes légaux et réglementaires relatifs au marché boursier ;
- Avoir réalisé au moins une mission similaire relative notamment à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires nécessaires au démarrage et au bon fonctionnement des marchés financiers et boursiers, particulièrement dans les pays en développement ;
- Jouir d'une bonne connaissance de la réglementation des marchés financiers et en fournir la preuve ;
- Avoir une connaissance spécifique de la réglementation du secteur financier guinéen serait un atout ;
- Avoir des aptitudes relatives au travail en équipe et sous pression de respect des délais ; et
- Avoir une maîtrise du français (langue principale de travail), et être apte à communiquer et travailler en anglais.

La Cellule d'exécution du PAMSFI/BAD invite les Consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs qualifications et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (**le curriculum vitae détaillé, faisant ressortir les qualifications et les expériences dans des missions comparables, les copies des diplômes, les attestations de formations, les références de prestations similaires accompagnées des preuves de réalisation notamment des attestations de services faits délivrés par le Client, certificats de travail, etc.**) à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Les critères d'éligibilité, et la procédure de sélection seront conformes aux dispositions du « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », édition octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la BAD à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La méthode de sélection sera **la sélection de consultants individuels (SCI)**.

Les consultants seront évalués sur la base des critères ci-après :

1. Qualifications générales (diplômes et expériences générales)	30
1.1 - Qualification: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Minimum Master (BAC+5)) dans l'un des domaines suivants : Droit, systèmes d'information, monétique, banque et finance, ou sciences économiques et de gestion avec une spécialisation en finance digitale ou équivalent : Qualifié ▪ Diplôme inférieur, non conforme ou non justifié par une copie de diplôme : disqualifié 	Qualifié/ Disqualifié
1.2 Expérience professionnelle: Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans les domaines de l'élaboration des textes légaux et réglementaires relatifs au marché boursier <ul style="list-style-type: none"> ▪ dix (10) ans d'expérience : 20 points ▪ supérieure à dix (10) ans (2 points supplémentaires par année plafond à 10 points ▪ Moins de cinq (5) ans d'expérience : 0 point (disqualifié) 	30
2. Expériences spécifiques relatives aux prestations à effectuer	60
2.1 Avoir réalisé au moins une mission relative à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires nécessaires au démarrage et au bon fonctionnement des marchés financiers et boursiers, particulièrement dans les pays en développement	30
2.2 Avoir une bonne connaissance de la réglementation des marchés financiers et en fournir la preuve	20
2.3 Avoir une connaissance spécifique de la réglementation du secteur	10

financier guinéen et en fournir la preuve	
3. Connaissance linguistique	10
• Avoir une maîtrise du français (langue principale de travail), et être apte à communiquer et travailler en anglais	10
TOTAUX	100

Le score minimum requis pour être sélectionné est de 70 points sur 100. Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où des consultants seront classés 1er ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre de missions similaires évalué pour le critère 2.1 sera sélectionné.

NB : les qualifications et les expériences des consultants seront évaluées sur la base des justifications fournies.

Le consultant pourra être invité à fournir les preuves complémentaires de qualification et d'expériences jugées nécessaires.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures et jours d'ouverture de bureaux, du lundi au vendredi de 09 H 00 à 16H 30, heures locales.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par voie électronique à l'adresse suivante, au plus tard le 12 avril 2025 à 17 heures 30mn locales et porter expressément la mention : « Assistance technique pour l'adaptation du projet de Loi sur le marché des valeurs mobilières et de règlements généraux des structures centrales ».

A L'ATTENTION DE MONSIEUR Hamidou BARRY

Chef du Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur Financier Guinéen (PAMSFI/BAD).

Tel : (00224)622217722/624348960/624396516

Adresse physique: **Secrétariat de la Direction de la Politique Monétaire et du Crédit (5ème étage - bâtiment principal du siège de la BCRG)** Adresse électronique: hamidou.barry@bcr-guinee.org et : mohamedl.toure@bcr-guinee.org.

BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE